

## Rôles et responsabilité d'un.e encadrant.e de recherche à l'École de technologie supérieure

La responsabilité première de l'encadrant.e est de guider l'étudiant.e chercheur.e dans la conception de son projet/projet de recherche et de veiller à maintenir un climat de confiance et des conditions optimales pour l'apprentissage et la réussite de l'étudiant.e chercheur.e à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Ainsi, les rôles et les responsabilités de l'encadrant.e sont définis comme suit :

1. Définir avec l'étudiant.e chercheur.e les grandes lignes du projet/projet de recherche et établir les modalités de communication étudiant.e chercheur.e/encadrant.e dès la rencontre initiale (avec signatures des deux parties de l'accord d'encadrement);
2. Valider les besoins de l'étudiant.e chercheur.e liés à la complétion du projet/projet de recherche :
  - en ressources matérielles;
  - en ressources financières;
  - en compétences à acquérir dans le cadre de son cheminement académique (si une formation complémentaire est nécessaire).
3. Appuyer l'étudiant.e chercheur.e dans les démarches suivantes :
  - déterminer les espaces de travail requis et présenter l'éventail des moyens existants et à sa disposition;
  - appuyer ses démarches de recherche de financement, dont la préparation des dossiers de candidature, voire l'élaboration du montage financier en cas de financement intégré;
  - aider à définir son programme de formation;
  - comprendre le format, l'importance de la qualité de rédaction, l'originalité, les contributions à l'avancement des connaissances et la portée d'un mémoire / d'une thèse.
4. Convenir, avec l'étudiant.e chercheur.e, d'un échéancier pour suivre l'état d'avancement du projet et déterminer la fréquence des bilans périodiques. Clarifier ses attentes vis-à-vis de l'étudiant.e chercheur.e concernant les rencontres de travail (préparation en amont);
5. Offrir une rétroaction constructive aux travaux de l'étudiant.e chercheur.e dans un temps raisonnable;
6. S'entendre avec l'étudiant.e chercheur.e des moyens de communication adéquats en cas d'ajustements nécessaires au niveau des modalités d'encadrement, de retard important dans l'échéancier, de problème imprévu ou d'absence prolongée (ex. : congé parental);
7. Demeurer accessible/joignable dans un délai raisonnable en-dehors des rencontres prévues;
8. Conseiller l'étudiant.e chercheur.e en matière de rédaction de projet/de mémoire ou thèse ou encore d'écriture d'un article scientifique;
9. Favoriser le maintien d'un environnement de travail/recherche sécuritaire pour l'étudiant.e chercheur.e et lui apporter son soutien en cas de situation de conflits avec les membres de l'équipe de recherche ou autres instances;
10. S'assurer que l'étudiant.e chercheur.e a bien pris connaissance des règlements et politiques en vigueur à l'ÉTS auxquels se conformer/adhérer;
11. Contacter des ressources compétentes lorsque ses moyens, à titre de mentor et/ou d'expert, apparaissent à leur limite pour assurer la réussite du projet.